

# CHAPITRE 10 - La construction européenne entre élargissement, approfondissement et remises en question

## COURS 1. Une Europe qui s'élargit et se réforme depuis les années 1990 (p. 310-311)

Comment l'UE cherche-t-elle à concilier élargissement et approfondissement depuis les années 1990 ?

### A - La construction européenne

#### 1. Un fonctionnement en débat

Avec les traités de Rome (1957), la construction européenne s'oriente vers une intégration économique. La Communauté économique européenne (CEE) vise à réaliser un marché commun, avec libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes.

Depuis ses débuts, la construction européenne est marquée par le débat entre partisans d'une Europe des États et partisans d'une Europe supranationale (→ chapitre 6). Les institutions de la CEE établissent un compromis entre ces deux conceptions. Le Conseil des ministres incarne les intérêts des États et prend les décisions, à l'unanimité, ou à la majorité qualifiée. La Commission incarne la logique supranationale. Elle fait des propositions législatives au Conseil des ministres et veille à l'application des traités et des décisions du Conseil. Le Parlement, élu depuis 1979 au suffrage universel, a un rôle essentiellement consultatif. Le Conseil européen des chefs d'État et de gouvernement, créé en 1974, définit les priorités de la construction européenne et accroît le poids des États.

## **2. La relance de l'Acte unique européen (1986)**

Face aux difficultés économiques des années 1970-1980 (→ chapitre 7), les États tendent à se replier sur eux-mêmes et l'on assiste à une vague d'euroscepticisme.

En 1986, le président de la Commission, Jacques Delors, entreprend une relance de la construction européenne avec l'Acte unique européen. Il prévoit la mise en place d'un marché unique pour 1993.

La France et le Royaume-Uni signent le traité de Canterbury en 1986, qui prévoit la construction du tunnel sous la Manche. Cette réalisation concrète participe à une plus grande intégration européenne. Le tunnel est inauguré en 1994.

## **B - La naissance de l'Union européenne (1992)**

### **1. Le traité de Maastricht : vers une union politique et économique**

Le traité de Maastricht, signé le 7 février 1992, crée l'Union européenne (UE) et lui donne une dimension politique inédite. Il regroupe trois piliers.

Le premier est le pilier communautaire, centré sur l'établissement du marché unique et la création de l'Union économique et monétaire. Il concerne les domaines qui font l'objet d'un transfert de souveraineté au profit des institutions européennes : par exemple, la monnaie ne sera plus nationale. Le deuxième pilier institue la Politique étrangère et de sécurité commune (PESC), et le troisième une coopération policière et judiciaire. Ces deux derniers piliers prévoient des procédures de coopération, sans transfert de souveraineté.

Le traité renforce les prérogatives du Parlement, notamment en matière législative.

## **2. Un renforcement des liens dans les domaines économique et monétaire**

L'Union économique et monétaire prévoit une coordination des politiques économiques et budgétaires des États membres ainsi que l'adoption d'une monnaie unique.

Le traité fixe des critères de convergence à respecter pour pouvoir adopter le futur euro. En 1999, il entre en vigueur dans 11 pays. En 2002, les pièces et les billets sont mis en circulation.

Avec l'euro, les États abandonnent un attribut emblématique de leur souveraineté nationale : la monnaie. La politique monétaire est transférée à la Banque centrale européenne (BCE), créée en 1998.

Cet approfondissement de la construction européenne ne se fait pas sans résistances. En France, le traité de Maastricht est accepté de justesse par référendum ; au Danemark, la population doit revoter à la suite d'un premier refus. Tout comme les Britanniques, les Danois obtiennent de rester à l'écart de l'euro.

## **C - Concilier élargissement et approfondissement**

### **1. Une extension sans précédent**

La fin de la guerre froide marque un tournant pour la construction européenne, qui peut désormais s'étendre à l'ensemble du continent.

En 1995, l'Autriche, la Suède et la Finlande adhèrent à l'UE. L'élargissement suivant est plus compliqué et concerne en grande partie d'anciens pays communistes. L'UE accueille 10 nouveaux États en 2004 ; puis en 2007, la Bulgarie et la Roumanie, et enfin la Croatie en 2013.

Certains craignent que ces élargissements ne nuisent à l'approfondissement de l'UE et à son fonctionnement institutionnel. L'efficacité semblerait exiger une Europe supranationale.

Mais l'attachement à la souveraineté nationale reste grand, tant dans les pays d'Europe qui viennent de se libérer de la tutelle soviétique, qu'en Europe occidentale.

## **2. La nécessaire adaptation des institutions**

Les traités d'Amsterdam (1997) et de Nice (2001) tentent d'améliorer le fonctionnement de l'UE mais s'avèrent insuffisants.

L'UE met alors en chantier un projet de Constitution que la France et les Pays-Bas rejettent par référendum en 2005.

Pour sortir de l'impasse, en 2007, l'UE adopte le traité de Lisbonne. Il renforce le rôle des parlements nationaux et européen et clarifie le partage des pouvoirs entre l'UE et les États membres. Pour faciliter la prise de décision dans une Europe élargie, le vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil est étendu à de nouveaux domaines.

Pour doter l'UE d'une meilleure visibilité mondiale, deux fonctions sont créées : un président du Conseil européen et un haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

## **POINT DE PASSAGE. Le tunnel sous la Manche (p. 312-313)**

### **Doc 1 p. 312 : L'inauguration du tunnel sous la Manche**

Nous avons désormais une frontière terrestre, [...] Calais n'est plus qu'à une demi-heure de Folkestone et Londres n'est plus qu'à trois heures, bientôt deux heures trente, plus tard sans doute moins encore, de Paris [...]. À terme, cette liaison à grande vitesse reliera également Londres à Bruxelles, puis Amsterdam et Cologne [...]. Cette réalisation est donc un atout majeur pour le renforcement de l'Union européenne, un élément décisif dans l'élaboration et la mise en œuvre du marché unique, un pas supplémentaire pour le rapprochement entre les peuples eux-mêmes. [...]

Au-delà de l'aspect primordial que revêt la liaison fixe transmanche pour l'approfondissement des relations bilatérales, je salue sa vocation européenne, dans les deux dimensions politique et économique. Ce nouvel axe de communication préfigure de manière exemplaire une Europe à la pointe de la technologie. Elle pourrait faire tellement plus, unie et solidaire, et c'est cette solidarité entre les États membres qui la composent qui symbolise l'Europe, point de départ d'une autre grande aventure, celle, je l'ai dit, du prochain siècle.

Allocution de François Mitterrand, lors de l'inauguration du tunnel,

6 mai 1994.

## **Doc 4 p. 313 : Le tunnel sous la Manche et le Brexit**

Vingt-cinq ans après avoir amarré les îles Britanniques au continent, le tunnel sous la Manche s'apprête à devenir le symbole de la scission entre le Royaume-Uni et l'Europe. Le 31 janvier 2020 à minuit, selon le nouveau report accepté par les 27 pays de l'Union européenne, la seule frontière terrestre entre la France et le Royaume-Uni, ouverte en 1994, va se refermer... un peu.

Depuis ce fameux 23 juin 2016, et le vote des Anglais pour sortir de l'Europe, Getlink, la société privée qui gère le tunnel à travers sa filiale Eurotunnel, se prépare au divorce. Aux deux entrées du tunnel, environ 15 millions d'euros (M€) ont été dépensés en aménagements routiers et en constructions de bâtiments, et une trentaine de personnes embauchées pour absorber les conséquences du Brexit.

La principale modification est l'instauration de formalités douanières entre l'Angleterre et le continent, notamment le paiement de nouvelles taxes. L'enjeu est de taille, 5 000 camions transitent chaque jour par le tunnel, soit 25 % des échanges entre le Royaume-Uni et l'Europe.

Vincent Vériier, « Brexit : à l'entrée du tunnel sous la Manche, tout est prêt », Le Parisien, 29 octobre 2019.

## **Doc 5 p. 313 : Le tunnel rapproche le nord de la France et l'Angleterre**

Il ne faut pas plus d'une heure, en Eurostar, pour se rendre de Lille à Ashford (Kent), et une demi-heure suffit pour gagner cette ville depuis Calais. Par le Shuttle<sup>1</sup>, au volant de sa voiture, un Calaisien rejoint Folkestone en trente-cinq minutes [...]. La frontière entre le Kent et le Nord-Pas-de-Calais, fortement matérialisée par la Manche, semble s'estomper peu à peu dans les esprits [...]. « La liaison physique a provoqué un déclic psychologique, confirme Gildas Le Guernigou, chargé de la cellule Europe au conseil régional du Nord-Pas-de-Calais. Les Nordistes ont pris conscience qu'il existait un territoire proche que l'on pouvait gagner au moins aussi rapidement que la Belgique. » Gordon Williams, consul général de Grande-Bretagne à Lille, constate le même « déclic » chez ses compatriotes : « Les habitants du sud de l'Angleterre se sont rendu compte qu'il était plus facile et plus économique de visiter le nord de la France que le nord de l'Angleterre ou de l'Écosse ».

P. Kremer, « Le tunnel sous la Manche rapproche le Nord-Pas-de-Calais et le Kent », Le Monde, 1<sup>er</sup> septembre 1996.

1. Navette transportant des voitures et des autocars.

## **DOCUMENTS. Concilier approfondissement et élargissement**

**(p. 314-315)**

### **Doc 2 p. 314 : La réforme des institutions européennes selon Joschka**

#### **Fischer**

L'élargissement rendra indispensable une réforme fondamentale des institutions européennes. [...] Comment parvenir à 30, dans le tissu actuel des institutions de l'Union européenne, à concilier des intérêts différents, à adopter des décisions et encore à agir [...] ?

Autant de questions auxquelles toutefois il existe une réponse toute simple : [...] une fédération européenne que demandait déjà Robert Schuman il y a 50 ans. Et cela ne veut pas dire moins qu'un parlement européen et un gouvernement, européen lui aussi, qui exercent effectivement le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif au sein de la fédération. [...] Parachever l'intégration européenne n'est concevable que si le processus s'effectue sur la base d'un partage de souveraineté entre l'Europe et l'État-nation. [...] Une réglementation précise de la répartition des compétences entre la Fédération et les États-nations dans le cadre d'un traité constitutionnel devrait laisser à la Fédération les domaines de souveraineté essentiels et uniquement les questions demandant à être réglées impérativement au niveau européen, tandis que le reste demeurerait de la compétence des États-nations.

Joschka Fischer, ministre allemand des Affaires étrangères, discours prononcé à l'université Humboldt, Berlin, 12 mai 2000.



#### **Doc 4 p. 315 : La réforme des institutions européennes selon Tony Blair**

Le défi majeur que doit relever l'Europe est celui de s'adapter à une nouvelle réalité : celle de son élargissement et de son approfondissement simultanés. En d'autres termes, nous serons bientôt plus nombreux à essayer de faire davantage de choses.

La question n'est pas de savoir si nous allons réformer l'Europe, mais de quelle manière nous allons le faire [...].

L'Europe souffre d'un déficit démocratique. [...]

Ne nous leurrions pas : des nations comme la Pologne, qui se sont tant battues pour devenir des États, dont les citoyens ont versé leur sang pour cette cause, ne vont pas renoncer si facilement à cette conquête. Nous devons respecter notre diversité culturelle et identitaire. C'est elle qui nous distingue en tant que nations. [...]

De par sa force économique et politique, cette Europe peut être une superpuissance, mais pas un super-État.

Tony Blair, Premier ministre britannique, discours à la Bourse polonaise,  
Varsovie, 6 octobre 2000.

## **POINT DE PASSAGE. L'euro : genèse, mise en place et débats**

**(p. 316-317)**

### **Doc 2 p. 316 : Les engagements pris à Maastricht en 1992**

#### **Art. 103**

1. Les États membres considèrent leurs politiques économiques comme une question d'intérêt commun et les coordonnent au sein du Conseil<sup>1</sup>. [...]

3. Afin d'assurer une coordination plus étroite des politiques économiques et une convergence soutenue des performances économiques des États membres, le Conseil, sur la base de rapports présentés par la Commission, surveille l'évolution économique dans chacun des États membres et dans la Communauté, ainsi que la conformité des politiques économiques avec les grandes orientations [...].

#### **Art. 104**

2. La Commission<sup>2</sup> surveille l'évolution de la situation budgétaire et du montant de la dette publique dans les États membres [...]. Elle examine notamment si la discipline budgétaire a été respectée<sup>3</sup> [...].

11. [Si un État ne donne pas suite aux recommandations, le Conseil peut] :

– inviter la Banque européenne d'investissement à revoir sa politique de prêts à l'égard de l'État membre concerné ;

– [...] imposer des amendes d'un montant approprié.

Traité de Maastricht, 7 février 1992.

1. Réunion des ministres de l'Économie des pays de l'UE.
2. Organisme indépendant des États, chargé de faire des propositions et d'exécuter les décisions du Conseil.
3. Selon le traité, le déficit budgétaire ne doit pas dépasser 3 % du PIB et la dette publique 60 % du PIB.

### **Doc 3 p. 316 : La portée historique du passage à l'euro**

Le passage à l'euro, au 1<sup>er</sup> janvier 2002, sera le couronnement d'un long chemin. Quand les citoyens auront entre les mains les pièces et billets en euros, nous aurons atteint notre but, en dépit d'une forte résistance politique et d'obstacles importants. [...]. La monnaie est plus qu'un simple moyen de paiement. Elle a également quelque chose à voir avec notre identité politique et culturelle [...]. Ainsi se développe, tout naturellement, un sentiment communautaire qui ne pourra que renforcer la cohésion des Européens.

La construction de l'Union politique n'est pas encore achevée. Nous devons, dans les années à venir, élargir cet édifice et le doter d'un toit capable de résister aux intempéries. C'est dans notre intérêt à tous, car le monde du XXI<sup>e</sup> siècle recèle quantité de dangers nouveaux contre lesquels aucun pays européen ne peut plus se prémunir seul. Il ne s'agit pas seulement de sécurité militaire. Les risques économiques sont eux aussi énormes ; le meilleur moyen d'y faire face, pour nous Européens, c'est de disposer d'une monnaie commune solide.

Helmut Kohl (chancelier allemand de 1982 à 1988), « L'euro, clé de la maison commune », Le Monde, 14 décembre 2001.

## **Doc 5 p. 317 : Répondre à la crise de l'euro de 2009**

Beaucoup de gens, en France, n'ont pas conscience de la profondeur de l'abîme au bord duquel l'économie européenne s'est trouvée, ce vendredi noir, lorsque la spéculation contre les dettes grecque, espagnole et portugaise a entraîné une perte de confiance des opérateurs des marchés financiers. [...] Brutalement arrachés à leur confusion et à leur déni par l'aggravation de la situation, les gouvernements européens ont fait face et, dans la nuit du 9 au 10 mai, poussés par les États-Unis et le FMI<sup>1</sup>, créé un fonds de stabilisation massif, sorte de Fonds monétaire européen doté d'une force de frappe de 750 milliards d'euros. [...]

Il faut maintenant aller plus loin. [...] Une monnaie unique ne peut pas fonctionner sans solidarité entre les États. Sans harmonisation budgétaire et sans un minimum de convergence économique, l'euro ne peut pas exister. Et sans l'euro, l'Europe ne pèse plus grand-chose. [...] Seule une discipline budgétaire et fiscale collective leur permettra de mettre de l'ordre dans leurs finances. [...] C'est à cette condition que la monnaie unique, qui nous apporte beaucoup plus qu'elle ne nous contraint, peut exister.

« Le jour où l'euro a failli mourir », éditorial du Monde, 18 mai 2010.

1. Fonds monétaire international.

## **PASSÉ / PRÉSENT. Comment a évolué la politique d'élargissement de l'Union européenne vers les Balkans occidentaux ? (p. 318-319)**

### **Doc 2 p. 318 : De la guerre à la promesse d'adhésion**

La violente dissolution de la Yougoslavie au début des années 1990 posa un défi inattendu à la politique extérieure et de sécurité commune (PESC), que l'Union européenne s'appêtait tout juste à incorporer dans sa structure institutionnelle [...]. L'UE dut attendre l'intervention militaire de l'OTAN et la contribution décisive des États-Unis pour mettre fin à la violence [...].

Dans ce contexte, il semble évident que l'approche de l'UE en direction des Balkans occidentaux ne pouvait simplement suivre le chemin tracé par l'élargissement à l'Europe centrale et orientale. Aussi cette approche se caractérisa-t-elle tout d'abord par un souci de stabilisation post-conflit : en Bosnie-Herzégovine, les pays européens fournirent une grande partie des troupes de la force de stabilisation SFOR<sup>1</sup> de l'ONU [...].

La perspective d'une association plus étroite avec l'UE [...] fut mentionnée pour la première fois en juin 1999 lors du Conseil européen de Cologne [...]. Le Processus de stabilisation et d'association (PSA)<sup>2</sup>, formellement lancé au sommet Union européenne-Balkans occidentaux à Zagreb en novembre 2000, créa par la suite un partenariat progressif en vue d'une adhésion à terme à l'UE. Trois ans plus tard, par la Déclaration de Thessalonique de juin 2003 clôturant un nouveau sommet UE-Balkans occidentaux, l'Union réaffirma « son soutien sans équivoque à la perspective européenne qui s'offre aux pays des Balkans occidentaux. L'avenir des Balkans est dans l'Union européenne ».

T. Toeglhofer et N. Wunsch, « Stabilisation et association dans les Balkans occidentaux : les défis du double objectif européen », Balkanologie, Vol. XII, n° 1, mars 2010.

1. Force militaire de stabilisation composée de contingents de l'OTAN, créée en 1996 et autorisée par l'ONU.

2. Il repose sur la signature d'un accord de stabilisation et d'association spécifique à chaque pays des Balkans occidentaux, définissant les objectifs politiques et économiques communs et encourageant la coopération régionale.

## **Doc 4 p. 319 : Albanie et Macédoine du Nord, un processus d'adhésion bloqué**

La France, les Pays-Bas et le Danemark ont émis des réserves et cela est un motif de « déception », a déclaré la chancelière Angela Merkel [...]. « Nous avons fait des promesses à ces pays », a renchéri le président du Conseil européen, le Polonais Donald Tusk, soulignant qu'une « écrasante majorité des États membres étaient favorables » à l'ouverture des négociations avec les deux candidats, qui requiert l'unanimité des États membres.

Le chef de l'État français a justifié son opposition par la nécessité de réformer le fonctionnement de l'UE avant de s'ouvrir à de nouveaux membres.

« Avant tout élargissement, sachons nous réformer », a-t-il dit lors de sa conférence de presse. « Tous les progrès réclamés (aux deux candidats) n'étaient pas là », a-t-il jugé [...].

Les détracteurs de l'actuel processus d'élargissement craignent aussi que se répètent les problèmes liés à la corruption et à l'indépendance de la justice, que connaissent la Roumanie et la Bulgarie, qui ont adhéré en 2007.

Les partisans d'une adhésion de ces pays soutiennent, en revanche, que le refus de nouveaux membres risque de les pousser dans les bras de la Turquie, de la Chine et de la Russie, déjà très actives dans les Balkans.

Le Premier ministre de la Macédoine du Nord, Zoran Zaev, a averti que ses concitoyens n'accepteraient pas indéfiniment d'être rejetés, alors que Skopje<sup>1</sup> a mis en œuvre les réformes réclamées par Bruxelles.



« Comment Macron s'est mis à dos ses principaux alliés européens »,  
AFP, huffingtonpost.fr, 18 octobre 2019.

1. Capitale de la Macédoine du Nord.

## **Doc 5 p. 319 : Serbie, un processus d'adhésion encore inachevé**

La Serbie a continué de travailler à l'alignement de sa législation sur l'acquis dans un certain nombre de domaines. Le Conseil souligne néanmoins que, comme cela est prévu dans le cadre de négociations, les progrès réalisés en ce qui concerne les chapitres relatifs à l'État de droit et aux droits fondamentaux ainsi que la normalisation des relations de la Serbie avec le Kosovo restent essentiels et détermineront le rythme général des négociations d'adhésion [...]. En matière de réformes économiques, [...] le Conseil encourage la Serbie à poursuivre ses efforts pour stimuler la compétitivité et une croissance à long terme.

Conclusions du Conseil de l'UE sur l'élargissement et le processus de stabilisation et d'association, 18 juin 2019.

## **COURS 2. La construction européenne entre crises et défis**

**(p. 320-321)**

**Quels sont les enjeux et les défis de la construction européenne ?**

### **A - Une construction européenne originale mais inachevée**

#### **1. Une construction inédite, toujours en débat**

L'UE est une organisation unique, dans laquelle les États ont abandonné une part grandissante de leur souveraineté, mais conservent encore des prérogatives importantes.

Certains États comme l'Allemagne sont favorables à plus de fédéralisme, tandis que d'autres, notamment à l'Est, défendent une Europe des États. Ces débats traversent les forces politiques nationales avec la montée des partis souverainistes.

#### **2. Une Europe à géométrie variable ?**

Des États, attachés à leur souveraineté, refusent de participer à certains programmes communs. Le Royaume-Uni et le Danemark n'ont pas adopté l'euro ; les Britanniques et les Irlandais ne font pas partie de l'espace Schengen.

À l'inverse, des procédures de « coopération renforcée » sont prévues depuis le traité d'Amsterdam (1997) pour permettre à certains États d'avancer plus vite pour coordonner leurs actions, par exemple en matière de lutte contre le terrorisme.

#### **3. Quelle diplomatie et quelle défense pour l'UE ?**

Pour permettre à l'UE de s'affirmer comme un acteur des relations internationales, le traité de Maastricht crée une Politique étrangère et de sécurité commune (PESC).

Mais la volonté de passer d'une simple coopération en matière de politique extérieure à une politique commune, voire à une défense commune, se heurte au refus des États à déléguer une part de leur souveraineté.

Pour donner plus de cohérence à l'action extérieure et militaire de l'UE, des avancées se font jour comme l'Initiative européenne d'intervention (2018) visant à créer une structure militaire commune.

## **B - Une Union en crise dans les années 2010**

### **1. La crise de la zone euro**

À partir de 2009, dans un contexte mondial de crise financière, la zone euro est fragilisée par l'endettement excessif de certains de ses membres.

Les exigences de discipline budgétaire amènent certains pays à réfléchir à des mécanismes de contrôle supranationaux. Pour venir en aide aux États endettés comme la Grèce, l'Irlande, l'Espagne ou le Portugal, un Mécanisme européen de stabilité (MES) est créé, leur apportant, sous conditions, une aide financière. En 2012, un traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire est adopté. Il introduit le principe d'une règle d'or qui impose aux États un équilibre de leurs comptes publics sous peine de sanctions.

Mais les mesures d'austérité (diminution des dépenses sociales, par exemple) imposées aux pays frappés par la crise de l'euro ont été douloureuses et ont amené les populations à manifester comme en Grèce, en Espagne ou au Portugal.

## **2. La « crise migratoire »**

En 2015, l'UE est confrontée à l'explosion des flux migratoires en provenance de certains pays d'Afrique et du Moyen-Orient, touchés par la guerre et les difficultés économiques.

Tandis que le contrôle des frontières de l'Union se renforce, la répartition des demandeurs d'asile, dont la gestion revient au premier pays d'accueil selon le règlement de Dublin, divise les États membres.

## **3. La sortie du Royaume-Uni (2016-2020)**

Le 23 juin 2016, les Britanniques décident par référendum de sortir de l'UE. Cette crise du Brexit marque la fin de l'irréversibilité de la construction européenne. Les négociations entre le gouvernement britannique et la Commission européenne sont longues, difficiles et ont divisé l'opinion et les partis politiques. La sortie effective de l'Union n'intervient finalement que le 31 janvier 2020.

## **C - Une Europe plus politique ?**

### **1. Des citoyens européens**

Le traité de Maastricht a institué une citoyenneté européenne. Les citoyens européens disposent du droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes (quand ils résident dans un autre État membre que le leur), du droit de circuler, de séjourner, de travailler et d'étudier sur le territoire des États membres.

La libre circulation des personnes dans l'espace Schengen, le programme Erasmus, qui permet d'étudier dans un autre pays de l'UE, ou encore l'existence de symboles

comme le drapeau, l'hymne ou l'euro, peuvent encourager une européanisation des citoyens de l'Union.

## **2. Un renforcement de la démocratie européenne**

Mais les citoyens reprochent à la construction européenne d'être un processus qui s'est imposé par le haut, sans suffisamment les associer. Ils critiquent les institutions, leur complexité et leur manque de transparence.

Ces critiques ont peu à peu été prises en compte avec la création d'une citoyenneté européenne, le renforcement du poids des parlements européen et nationaux ou encore une « Initiative citoyenne européenne » instituée par le traité de Lisbonne (2007).

## **3. La faiblesse du sentiment européen ?**

La vie politique européenne atteint encore peu les citoyens, surtout préoccupés des problèmes nationaux, comme en témoigne la traditionnelle faible participation aux élections des députés européens. Cependant, en 2019, ce taux de participation a progressé pour la première fois depuis 1979.

Les périodes de crise et de ratification des traités sont néanmoins l'occasion pour l'Europe d'envahir le débat public. En 2005, les Français et les Néerlandais ont repoussé le traité constitutionnel, tandis qu'en Allemagne et en Espagne, des manifestants ont réclamé la tenue d'un référendum.

## DOCUMENTS. L'Union européenne face à la question migratoire

(p. 322)

### Doc 2 p. 322 : Une « crise migratoire » sans précédent

2015 a vu l'Europe confrontée aux mouvements migratoires les plus importants qu'elle ait connus depuis l'immédiat après-guerre. [...] Face à cette situation à tous égards exceptionnelle, la Commission européenne a cherché à atténuer le fardeau pesant de façon disproportionnée sur les pays de première arrivée des migrants – principalement l'Italie et la Grèce [...] : elle a proposé à cette fin un schéma relativement modeste de réinstallation de 120 000 demandeurs d'asile de ces deux pays vers d'autres membres de l'Union européenne à l'horizon de 2017. [...] On sait la suite : les divisions acrimonieuses des pays membres sur ce plan, le refus de la Pologne, de la Slovaquie, de la République tchèque et de la Hongrie de l'appliquer, la lenteur générale à le mettre en œuvre. [...] Au total, la crise des migrants a révélé un état d'esprit du chacun pour soi, dans une affaire dont la nature appelait à l'évidence une réponse coordonnée à l'échelle européenne. [...] L'Italie et la Grèce éprouvent un sentiment d'isolement largement justifié. L'Europe en est ressortie plus divisée, entre ces deux pays et leurs partenaires, comme entre ses membres à l'Est et à l'Ouest.

Gilles Andréani, « Les crises et la nécessité », Questions internationales

n° 88, nov.-déc. 2017.

## **DOCUMENTS. Les difficultés de l'UE à s'affirmer sur la scène internationale (p. 323)**

### **Doc 2 p. 323 : Les défis de la politique étrangère de l'UE**

La création d'une fonction de Haut représentant pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ainsi que d'un nouveau Service européen pour l'action extérieure ne suffit pas à régler la difficulté essentielle de toute politique extérieure européenne, qui est la faible émergence d'un intérêt européen. Ainsi, il n'existe pas une politique européenne à l'égard de la Russie mais vingt-sept politiques nationales. [...] La deuxième difficulté de l'Union européenne est que [...] d'une part elle ne peut pas parler d'une seule voix parce qu'elle n'est pas un État [...]. D'autre part, la nouvelle gouvernance mondiale, qui voit s'affirmer les grands pays émergents à côté des États-Unis, nécessite de plus en plus que les États de l'Union européenne formulent des positions unifiées pour être entendus. La politique extérieure et de défense est un autre exemple, où, en théorie, l'Union européenne aurait plus d'influence si elle était une fédération politique.

Christian Lequesne, « L'Union européenne après le traité de Lisbonne : diagnostic d'une crise », Questions internationales, La Documentation française, n° 45, sept.-oct. 2010.



## DOCUMENTS. L'Union européenne et ses citoyens (p. 324-325)

### Doc 1 p. 324 : La création d'une citoyenneté européenne (7 février 1992)

**Art. 8 : 1.** Il est institué une citoyenneté de l'Union. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre.

**2.** Les citoyens de l'Union jouissent des droits et sont soumis aux devoirs prévus par le présent traité.

**Art. 8A : 1.** Tout citoyen a le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres [...].

**Art. 8B : 1.** Tout citoyen de l'Union résidant dans un État membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales dans l'État membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État. [...]

**2.** [...] Tout citoyen de l'Union résidant dans un État membre dont il n'est pas ressortissant a le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen dans l'État membre où il réside, dans les mêmes conditions que les ressortissants de cet État. [...]

**Art. 8D :** Tout citoyen de l'Union a le droit de pétition<sup>1</sup> devant le Parlement européen [...].

Tout citoyen de l'Union peut s'adresser au médiateur<sup>2</sup> [...].

Traité de Maastricht (extraits), 1992.

1. Tout citoyen de l'UE peut adresser au Parlement européen une plainte ou une requête au sujet d'une question relevant de la compétence de l'UE.
2. Le médiateur européen enquête sur les plaintes des citoyens contre les actes de mauvaise administration des institutions européennes. Il est indépendant et élu par le Parlement européen.

## **Doc 3 p. 325 : Les principes démocratiques selon le traité de Lisbonne**

**Après l'échec du projet de Constitution rejeté par référendum en 2005 dans plusieurs pays, l'UE adopte le traité de Lisbonne en 2007 pour réformer ses institutions.**

**Art. 8A : 1.** Le fonctionnement de l'Union est fondé sur la démocratie représentative.

**2.** Les citoyens sont directement représentés, au niveau de l'Union, au Parlement européen.

Les États membres sont représentés au Conseil européen par leur chef d'État ou de gouvernement et au Conseil par leurs gouvernements, eux-mêmes démocratiquement responsables, soit devant leurs parlements nationaux, soit devant leurs citoyens.

**3.** Tout citoyen a le droit de participer à la vie démocratique de l'Union. Les décisions sont prises aussi ouvertement et aussi près que possible des citoyens.

**4.** Les partis politiques au niveau européen contribuent à la formation de la conscience politique européenne et à l'expression de la volonté des citoyens de l'Union.

**Art. 8B : 4.** Des citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins, ressortissants d'un nombre significatif d'États membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission européenne, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application des traités.

Traité de Lisbonne, Titre II « Dispositions relatives aux principes  
démocratiques », 13 décembre 2007.

## **Doc 5 p. 325 : Existe-t-il un peuple européen ?**

C'est l'absence même d'un peuple européen qui pose problème. [...] Pour l'heure, les opinions publiques restent principalement préoccupées par des problèmes nationaux [...]. Afin que l'Union européenne devienne un « espace public », l'émergence de partis pleinement européens, l'organisation de débats exclusivement centrés sur des thèmes européens, alliés aux formes de participation directes mises en place par le traité de Lisbonne (initiative populaire) pourraient aider à mieux sensibiliser les citoyens. Pour l'heure, ils ne le sont qu'épisodiquement, notamment lors des débats sur la ratification des traités. C'est là que se trouve la clé de la démocratisation pour de nombreux commentateurs qui souhaitent que l'Europe avance par la base, à travers une relation entre les institutions, les États et la société civile. [...] Mais c'est aussi de l'existence même de l'Union européenne qu'on doit attendre une européanisation de la société civile. L'ouverture des frontières, la citoyenneté européenne, les flux de communication peuvent produire des effets sur les individus, faire reculer les réflexes nationalistes et renforcer le réflexe d'appartenance à l'Europe, sans pour autant que les liens civiques nationaux soient dissous.

Fabien Terpan, « La démocratie européenne : progrès accomplis et difficultés persistantes », Questions internationales, La Documentation française, n° 45, sept.-oct. 2010.

## **RÉVISIONS. La construction européenne entre élargissement, approfondissement et remises en question (p. 326)**

### **1. Une Europe qui s'élargit et se réforme depuis les années 1990**

La construction européenne est relancée en 1986 par l'Acte unique, qui prévoit la mise en place d'un marché unique. La même année, la France et le Royaume-Uni décident la construction du tunnel sous la Manche.

En 1992, le traité de Maastricht crée l'Union européenne à laquelle il confère une dimension plus politique. Il institue une Union économique et monétaire qui conduit à la création de l'euro. Mais sa ratification provoque des résistances.

Entre 1990 et 2013, l'UE, qui passe de 12 à 28 membres, doit repenser son fonctionnement afin de concilier approfondissement et élargissement, sous peine de paralysie.

Pour adapter le fonctionnement de ses institutions et se rapprocher des citoyens, l'UE cherche à se doter d'une Constitution. Mais le projet échoue en 2005. Le traité de Lisbonne, signé en 2007, permet de sortir de la crise et réforme partiellement les institutions.

### **2. La construction européenne entre crises et défis**

L'UE est une organisation dans laquelle les États ont abandonné une part grandissante de leur souveraineté, mais conservent des prérogatives importantes. Les débats restent vifs entre les partisans d'une Europe fédérale et les souverainistes.

Malgré des avancées depuis le traité de Maastricht, l'UE peine encore à s'affirmer dans les domaines de la défense et des affaires étrangères.

Dans les années 2010, l'UE est confrontée à la crise de la zone euro et à une « crise migratoire » qui engendrent des divisions. En 2016, les Britanniques choisissent par référendum de sortir de l'UE.

Après une période de négociations difficiles, la sortie du Royaume-Uni est effective le 31 janvier 2020. C'est le premier pays à quitter l'Union européenne depuis sa création.

Les citoyens européens reprochent à l'UE son déficit démocratique. Cette critique est progressivement prise en compte, mais l'abstention aux élections européennes ainsi que l'euroscpticisme restent importants.